

Présents : MMES MM. BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, NIVON, PEREZ, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : MMES BAUDRAN, JURY et PEYTOUD, MM AILLOUD, BERNARD, CAILLAUX et LAVERGNE

Absent ayant donné procuration : Mme BAUDRAN à Mme BERTHELET
M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 26 juin

Modification de l'ordre du jour

Compte tenu des impératifs des conseillers et l'horaire modifié, Monsieur le Maire annoncé que l'ordre des débats sera modifié. L'élection des représentants pour les sénatoriales est déplacée à la fin du conseil.

PERSONNEL

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au conseil que l'école accueillera moins d'enfants l'année prochaine, 31 enfants de moins au dernier chiffrage, ce qui impact l'organisation du périscolaire. Aussi, compte tenu de ces informations et des obligations d'organisation, il est proposé de créer un poste d'adjoint périscolaire polyvalent à raison de 33h20 par semaine. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas prévu la création de poste à moyen terme car si le nombre d'enfants tant à décroître, la commune ne pourra pas supprimer des postes de fonctionnaires.

Vote à l'unanimité

M. PORCHERON demande si la personne pressentie pour ce poste continuera à procéder aux remplacements à l'agence postale, Monsieur le Maire lui répond que ce ne sera plus le cas.

ELUS

DESIGNATION DU REFERANT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSEE PAR LE CDG38 AUX EMPLOYEURS AFFILIES

Monsieur le Maire explique qu'une récente loi oblige les collectivités à nommer un référent déontologie pour répondre aux questions des élus sur ce sujet. La commune n'était pas assez grande et ne possédant pas de spécialistes, il est proposé de signer la proposition du centre de gestion de l'Isère

Mme DUPHOT demande si l'agglomération ne peut pas effectuer ce travail, Monsieur le Maire répond que ce n'est pas en réflexion et que ceci correspond plus à une mission du centre de gestion.

Mme BODEREAU souhaite connaître le parcours du référent, Monsieur le Maire n'a pas le profil mais imagine que la personne aura une formation juridique classique.

MMES BODEREAU et PEYTOUD demande si le coût annoncé ne s'applique qu'en cas d'appel au déontologue, Monsieur le Maire confirme.

M. RONZON ne comprend pas comment la commune peut désigner un référent sans le connaître, Monsieur le Maire explique que l'intitulé est trompeur, même si obligatoire, car la commune ne désigne pas nommément un référent mais adhère à une convention et, par ce fait, un désigne un également.

**** ARRIVEE DE M. AILLOUD ****

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'avoir un référent.

Vote à l'unanimité

LOYER LOCAL 4 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique que l'ancien local des boulistes, situé au 4 place de la Mairie, a été réaménagé pour accueillir des activités. 3 personnes s'étaient mises en commun : Feldenkrais, médecine chinoise et fleurs de Bach. Celles-ci étaient installées sous l'immeuble des Lauriers mais les travaux du bâtiment les ont déplacés dans le local des Dauphins d'Eyzin-Pinet dans le bâtiment piscine. Malheureusement, les travaux du bâtiment des Lauriers prenant plus de temps que prévus, et vu que la saison de natation estivale allait reprendre, il a été décidé de réaménager ce local peu utilisé et d'installer cette activité à proximité du pôle de santé.

Monsieur le Maire explique que ce local fait 25m² contre 28m² pour l'ancien mais que tout a été refait à neuf dans celui situé place de la Mairie. Il donne lecture du mail des occupantes sollicitant un loyer modéré.

Mme DIDIER comprend que les occupantes craignent une hausse de leur loyer mais ne sollicitent pas une baisse ce que confirment MMES BERTHELET et NIVON.

Monsieur le Maire complète par le fait que cette activité aurait dû retourner à son local initial, place du village, mais que plusieurs problématiques ont émergés et a obligé la commune à réagir.

Monsieur le Maire indique que le précédent loyer était de 310 € et propose de reconduire ce montant.

Mme DUPHOT demande si ces locaux dans ce bâtiment dit « du Lavoir » possèdent des compteurs individuels, Monsieur le Maire répond que cette individualisation est en cours. M.

PORCHERON évoque le coût très important de mettre en place un compteur individuel par local. Il reconnaît que c'est un investissement mais qui apportera de la tranquillité.

Mme DUPHOT pose la même question pour l'eau, Monsieur le Maire indique que cette question sera vérifiée.

Mme DUPHOT demande qu'il soit bien précisé que ce loyer soit hors charges compte tenu de l'absence d'individualisation des moyens de comptage.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION TARIFIAIRE DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme NIVON qui explique que la bibliothèque communale est enfin pleinement reliée au réseau 30 et +. Elle donne pour information que la première délibération de mutualisation date de 2013 et que ce travail a duré 10 ans.

Concernant la tarification, plusieurs choix étaient proposés. Ce sont finalement les tarifs suivants qui seront retenus au 1^{er} octobre 2023 :

Abonnements	Montants annuels
Moins de 26 ans quel que soit le lieu de résidence	Gratuit
Adultes à partir de 26 ans résidant dans une commune du réseau	10.00 €
Adulte à partir de 26 ans résidant en-dehors du réseau	20.00 €
Séniors à partir de 65 ans résidant dans une commune du réseau	8.00 €
Séniors à partir de 65 ans résidant en-dehors d'une commune du réseau	16.00 €
Demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou d'autres minimas sociaux quel que soit son lieu de résidence	Gratuit
Personne handicapée quel que soit son lieu de résidence	Gratuit
Collectivité, partenaire, assistant maternel et enseignant à titre professionnel, dont la collectivité est domiciliée dans une commune du réseau	Gratuit
Collectivité, partenaire, assistant maternel et enseignant à titre professionnel, dont la collectivité est domiciliée en-dehors d'une commune du réseau	20.00 €
Bibliothécaire, bénévoles	Gratuit
Autres tarifs	
Amende de retard (forfait par courrier de rappel émis)	1 ^{er} rappel gratuit 2 ^e rappel 2 € 3 ^e rappel 2 € supplémentaires
Carte de bibliothèque perdue	2.00 €

Mme NIVON fait remarquer que le coût de l'adhésion à la bibliothèque est de moins en moins élevé. M. RONZON estime qu'il y a également de moins en moins de lecteurs, Mme BERTHELET signale qu'il n'y a pas que des livres dans le réseau du 30, Mme NIVON confirme et évoque la présence de films, de CD...

Mme NIVON indique que les bibliothécaires de France souhaitent que la gratuité soit totale pour les bibliothèques mais les élus ont insisté pour qu'une participation, même symbolique, soit appliquée. 10€ par an représente moins de 1€ par mois et ceci pour une famille. D'autant que cette adhésion permet d'accéder à tous les biens mis à disposition.

Mme BODEREAU demande confirmation que l'âge des séniors a été changé passant de 60 à 65 ans ce que confirme Mme NIVON.

Mme DIDIER demande quel est le délai pour rendre un livre, Mme NIVON lui répond 4 semaines.

Mme NIVON signale également que des essais sont en cours de transports d'ouvrages et que toutes les puces RFID ont été apposées sur les ouvrages de la bibliothèque municipale.

Mme DUPHOT aimerait connaître la date de mise en œuvre, Mme NIVON lui répond qu'elle est prévue la 1^{ère} semaine de juillet et qu'à cette occasion, toutes les bibliothèques du réseau seront fermées. Elle est consciente que la période n'est pas la meilleure et que l'école reste ouverte mais l'accès au logiciel s'arrête au 30 juin.

Vote à l'unanimité

ABROGATION DELIBERATION 030-2023 ET MODIFICATION SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU SIM

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait voté une subvention de 500 € au profit de l'association des parents d'élèves du SIM pour l'organisation des 40 ans du syndicat. Après échanges, la Mairie va, comme lors du dernier évènement, fournir des repas qui sont estimés à 300€.

**** ARRIVEE DE M. CAILLAUX ****

En conséquence, il est proposé de diminuer la subvention jusqu'à 200€

Mme BODEREAU demande combien de repas sont fournis, Mme NIVON évoque une cinquantaine. Monsieur le Maire signale que les militaires de l'harmonie de l'armée ont déjà profité de ces repas et ont été enchantés. C'est sûrement une des raisons qui les a poussés à revenir. D'autant que le cuisinier d'Eyzin-Pinet est généraux et en met plus qu'annoncé.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

VIE PUBLIQUE

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire explique que les sénateurs sont élus par des grands électeurs représentant les communes, départements, régions...

A Eyzin-Pinet, 5 titulaires et 3 suppléants doivent être élus.

Monsieur le Maire propose une liste intitulée « Pour Eyzin-Pinet » complète et constituée de 8 candidats :

- Christian JANIN
- Nadège NIVON
- Nicolas PORCHERON
- Isabelle BERTHELET
- Denis AILLOUD
- Anne-Marie DUPHOT
- André VALENCIER

- Florence BAUDRAN

Monsieur le Maire demande si une autre liste est proposée. Considérant l'absence de réponse, Monsieur le Maire ouvre le bureau de vote avec comme membre du bureau Mme NIVON et MM CHEVALIER, PORCHERON et VALENCIER.

Chaque élu est appelé à voter dans l'urne présentée à cet effet.

A l'issue des opérations de vote, Mme NIVON et M. PORCHERON procèdent publiquement au dépouillement.

La liste « Pour Eyzin-Pinet » obtient 15 voix et l'ensemble des sièges à pourvoir.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire annonce qu'il fera ses retours lors du prochain conseil municipal

INFORMATIONS

Monsieur le Maire annonce qu'il va évoquer la question de la boulangerie dans l'éditorial du prochain bulletin municipal.

Il souhaite informer les élus au préalable et qu'un important travail est en cours à ce sujet. Il espère qu'une boulangerie ouvre le 1^{er} trimestre 2024.

A ce sujet, une étude d'opportunité a été commandée à l'agence économique de l'agglomération. Mme DUPHOT signale qu'il n'y avait que peu de doutes quant au résultat de cette étude ce que confirme Monsieur le Maire. Cette étude valide le bien fondé économique de l'implantation d'une boulangerie. Des projections de chiffre d'affaires ont été réalisées tout comme une estimation des aménagements à prévoir. Ceci permettra à la commune de consulter des architectes.

D'après cette étude, les travaux sont estimés à 200 000 € mais une aide de la région existe à hauteur de 30%. La commune est désormais en recherche d'un architecte, le projet étant juste de réaliser le plateau et les aménagements structurels pas de fournir les biens mobiliers.

M. RONZON demande comment sera acquis le bâtiment, Monsieur le Maire précise que le projet de boulangerie se situe désormais sous l'immeuble des Lauriers à l'emplacement de l'ancienne Mairie, bien qui appartient déjà à la commune.

Concernant le bâtiment de l'ancienne boulangerie, une visite est programmée avec EPORA. Les délais quant aux capacités d'acquisitions sont estimés entre 1 et 4 ans.

M. CHEVALIER demande si cette installation sous les Lauriers est en attente d'un rachat, Monsieur le Maire ne le pense pas. Il estime que si le lieu donne satisfaction, la boulangerie peut rester à cet emplacement.

Mme BODEREAU demande s'il n'y aura pas de problèmes avec la hauteur sous plafond décrite comme médiocre, Monsieur le Maire indique que tout le monde a été surpris de la hauteur disponible une fois que l'ancien faux-plafond a été retiré. Il est confiant quant aux capacités.

M. RONZON évoque la question des nuisances, olfactives mais surtout sonores (ronronnements et vibrations), M. PORCHERON lui répond qu'une isolation acoustique sera installée et que tout a beaucoup évolué. Beaucoup d'éléments sont installés sur silentbloks.

Monsieur le Maire précise qu'une isolation coupe-feu sera également installée.

Mme BODEREAU évoque la question de l'accessibilité, surtout en voiture, Monsieur le Maire en est conscient. Les abords devront être aménagés et repensés. La question de la circulation des piétons devra également être traitée.

Monsieur le Maire indique qu'il a entendu beaucoup de rumeurs au sujet de cette boulangerie et qu'il a pu rencontrer plusieurs commerçants. Il tient à affirmer fermement que la commune n'est jamais restée inactive à ce sujet mais que les choses prennent du temps et que les possibilités émergent ou disparaissent en fonction d'aléas.

Mme BODEREAU reconnaît être sollicitée régulièrement sur la question.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a beaucoup de projets en cours et qu'aucun ne peut se dérouler sans imprévus. Dans le dernier en date, le réaménagement de la route de Meyssiez, il a été constaté que la colonne d'eau principale était trop âgée et méritait d'être changée entièrement ce qui complexifie le problème et décalera d'autant la réalisation.

Sur ce projet, la commune est aidée par l'Etat et le Département. L'enrobé sera pris en charge par le département. Le reste à charge est partagé entre la commune et l'agglomération.

Les arrêts de bus sont financés par l'agglomération et des financements complémentaires existent pour les modes de cheminement doux.

Monsieur le Maire évoque la réunion publique, organisée dernièrement, qui a donné satisfaction.

Fête des mères

MMES BODEREAU et BROLLES indiquent avoir eut beaucoup de remerciements de la part des mamans. Monsieur le Maire rappelle que M. CHEVALIER a été photographié à ce sujet pour un article dans le Dauphiné Libéré. M. RONZON confirme que le cadeau a été bien reçu et apprécié.

Monsieur le Maire rappelle que la commune organisait autrefois une cérémonie à ce sujet mais qu'il était très difficile de faire déplacer les invités et les mamans de l'année. Malgré les relances, seules 4 ou 5 mamans venaient à la cérémonie. Depuis la crise sanitaire, la commune a essayé cette méthode qui rencontre un bien meilleur succès. Le comité des fêtes ne peut plus offrir sa rose mais le Maire ne regrette pas cette modification.

M. PORCHERON évoque la surprise des mamans qui ne s'attendent pas à cette attention, ce que confirme M. RONZON

Couleuvres

M. CHEVALIER signale qu'il y a beaucoup de couleuvres dans le cimetière d'Eyzin-Pinet, M. PORCHERON en prend note

Réseaux sociaux

Monsieur le Maire informe que le post annonçant l'arrivée du radar mobile intercommunal avec les 2 policiers a fait beaucoup réagir. Un commentaire, masqué par les « community manager », faisait état de menaces à l'encontre des Maires concernés.

Les 4 maires ont décidé de porter plainte

** ARRIVEE DE M. LAVERGNE **

Elagage

Mme BROLLES fait remarquer que l'élagage ne donne pas satisfaction et reste insuffisant, M. PORCHERON répond que cette information sera remontée à l'agglomération.

Séance levée à 19h24

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER